Image not found or type unknown

accident inconnu et maaf

Par **lolo53**, le **14/05/2025** à **05:31**

bonjour la maaf me dit que j ai eu un accident en mai il y deu an et que j ai omi la declaration , pa d accident, voiture vendue un moi apre (clavier tape mal) permi ok a cette date paiement maaf ok quel era mon droit ai envoye de piece et appele pou dire que je n avai pa eu cet accident cdt

Message corrigé par ChatGPT :

Bonjour,

La MAAF m’informe que j’aurais eu un accident en mai, il y a deux ans, mais je n’ai jamais eu connaissance de cet accident et je n’ai omis aucune déclaration.
D’ailleurs, le véhicule concerné avait été vendu un mois plus tard.

Mon permis était en règle à cette date, et tous les paiements à la MAAF ont bien été effectués.
J’ai envoyé les pièces justificatives et j’ai appelé pour signaler que je n’ai jamais eu cet accident.

Pourriez-vous me confirmer mes droits dans ce contexte et m’indiquer la suite à donner ?

Cordialement

Par **lolo53**, le **14/05/2025** à **14:58**

no one?

Par **jodelariege**, le **14/05/2025** à **16:11**

bonjour

je peux recopier ma réponse sur un autre forum...

"bonjour

une idée (parce meme situation arrivée à un proche): un automobiliste a eu un accident seul mais a vu votre plaque et l'a communiquée à son assurance qui l'a communiquée à votre assurance
si vous etes sùr de vous demandez la preuve de cet accident(pour le proche il n'y avait pas eu de suite...)"

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés